

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2007

Présents : Mmes D. WYRWICH, J. CABANIE, N. CAMPAGNE, M. LE MINEZ, J. RIGAUD, et Mrs JP. SALVAT, J. LAFFONT, G. BAUZOU, C. LUGA, C. COURDIL, Y. BERENGUER, C. CHAUVETON, A. VIDAL, JL COSTES, LAFFOURCADE, COEFFARD, S. BACAVE, C. GUILHAMAT, MARTINEZ, CLERGUE.

Monsieur le Président donne lecture de l'assemblée générale précédente.

Monsieur le Président nomme un secrétaire de séance : Mr Martinez.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour.

- 1) Festival : convention 2008
- 2) Zone d'activités : permis de lotir et consultation des entreprises
- 3) Terrain d'athlétisme : fin des travaux et convention d'utilisation
- 4) Service social : CESU
- 5) Contrats aidés
- 6) Gestion des déchets
- 7) Convention SYDOM : tarifs 2008
- 8) Quai de transfert
- 9) Réparation nacelle
- 10) Transport à la demande
- 11) Contrat de développement
- 12) Convention Salons du Tourisme 2008
- 13) Etude sur l'évolution des paysages du Val d'Ambronne : présentation de l'ouvrage d'Eric Fabre, édition de l'ouvrage, projet de sentier d'interprétation.
- 14) Demande du Syndicat de l'Hers pour la délégation de mandat nécessaire à l'évaluation des premiers travaux d'entretien de la rivière Ambronne

1. Festival 2008 :

Mr le Président rappelle que la deuxième édition du festival intercommunal s'est déroulé au mois d'août dans les villages du Val d'Ambronne avec un bilan globalement positif. Le bilan financier fait apparaître un budget équilibré à 38 334 € avec une participation de la Communauté de Communes de 8 825 €. La fréquentation globale du festival reste moyenne (environ 1000 personnes sur le week-end).

Mr le Président propose de le renouveler en 2008 dans la partie sud du canton : Chalabre, Puivert, Rivel, Ste Colombe, Villefort, Montjardin et Sonnac, avec probablement un cœur de festival à Puivert.

Mr le Président précise qu'une nouvelle convention a été signée avec l'association Art Médiation pour la direction artistique du festival 2008 pour un montant de 4 500 € liés à la direction artistique et 1500 € de frais de programmation

Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cet événement en 2008 et sur la signature de cette convention de partenariat avec l'association Art Médiation pour le festival 2008.

VOTE : CONTRE : 1 – ABSTENTION : 1 – POUR : 18.

2. Zone d'activités économiques

Mr le Président annonce que la Communauté de Communes a obtenu l'autorisation de lotir pour l'aménagement de la zone d'activités économiques intercommunale à Sainte-Colombe. Il précise qu'il s'agit maintenant de réaliser l'appel d'offres auprès des entreprises pour la réalisation des travaux. Il rappelle que le coût total des travaux avait été estimé à 146 179 € en 2005 mais qu'il faut les réévaluer en fonction des coûts actuels et des différentes modifications nécessaires notamment concernant les dispositions prises par rapport à la loi sur l'eau.

Mr le Président précise que le marché sera constitué de 4 lots.

- Lot 1 : voiries et réseaux
- Lot 2 : espaces verts
- Lot 3 : réseaux humides (eau – assainissement)
- Lot 4 : réseaux secs (télécom-éclairage).

Si l'appel d'offres est lancé maintenant, le commencement des travaux peut être prévu pour février 2008.

Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer quant au lancement de l'appel d'offres, et pour l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la passation des marchés.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3. Terrain d'athlétisme intercommunal

Mr le Président annonce que les travaux d'aménagement du terrain d'athlétisme intercommunal à Chalabre, touchent à leur fin et que le collège de Chalabre l'utilise depuis la rentrée des vacances de Toussaint.

Il précise qu'afin de permettre une utilisation réglementaire de cet équipement, il est nécessaire de faire signer une convention aux utilisateurs. Un projet de convention tripartite avait été proposé au Collège de Chalabre et à la Mairie de Chalabre (pour les Ecoles Primaires).

4. Service social : CESU

Mr le Président précise que concernant le Service d'Aide à Domicile, nous avons un agrément en tant que mandataire. Il annonce qu'afin d'élargir davantage notre capacité d'accueil, il serait nécessaire de pouvoir accepter les Chèques – Emploi – Service – Universels et que pour cela il faut prendre une délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5. Contrats aidés

Mr le Président rappelle que la Communauté de Communes emploie actuellement au service technique une personne en Contrat d'Avenir qui se termine le 3 avril 2008. Il précise qu'à la fin de son contrat il nous sera difficile de redemander un contrat aidé et impossible de le titulariser. Pourtant, Mr le Président précise que cet emploi est nécessaire et qu'il faudra donc inévitablement quelqu'un pour le remplacer.

Mr le Président propose la solution qui semble la plus probable pour pouvoir prétendre à nouveau à un contrat aidé, qui est de faire une nouvelle demande avant la fin de l'actuel contrat. Ainsi il paraît nécessaire de débiter un nouveau contrat en début d'année. Mr le Président demande à l'assemblée de voter.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6. Gestion des déchets

Mr le Président donne le bilan provisoire des ordures ménagères (bilan provisoire sur les neuf premiers mois de l'année -résultats transmis par le SYDOM :

Tonnages d'ordures ménagères stables à 740 tonnes. Résultats comparables à 2006 (+ 5 tonnes.). Les encombrants baissent enfin de 25 tonnes (195 T en 2006 à 170 tonnes).

Mr le Président rappelle aussi que depuis cette année, il es tprocédé au tri des D.3 E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ex : TV, ordinateurs...) ce qui permet également de réduire les tonnages.

Par contre Mr le Président insiste sur le problème de dépôt sauvage de pneus alors que ceux-ci doivent être laissés chez le garagiste ou chez Ariège Déchets.

Mr le Président donne le bilan provisoire de la collecte sélective (bilan provisoire sur les dix premiers mois de l'année) -résultats transmis par le SYDOM.

La collecte sélective progresse de manière assez spectaculaire avec une augmentation de plus de 40 % passant de 189 à 268 tonnes de janvier à octobre. Ainsi pour la première fois, les 300 tonnes seront dépassées, sans compter une vingtaine de tonnes de verre collectées en Points d'Apport Volontaire. Mr le Président précise que cette année la barre des 100 kg collectés par habitant et par an sera probablement dépassée.

7. Avenant à la convention financière entre le SYDOM et la CCC pour l'année 2007

Mr le Président annonce que le conseil syndical du SYDOM du 25 octobre a délibéré sur les nouveaux tarifs pour l'année 2008 et que le coût de transport et de traitement de la tonne d'OM et d'encombrants reste le même qu'en 2007 à 148 €.

Il précise que la Communauté de Communes doit se prononcer sur le maintien de ce prix afin que le SYDOM continue d'assurer le transport et le traitement de nos déchets.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8. Projet d'aménagement du quai de transfert

Mr le Président présente en quelques mots le projet d'aménagement du quai de transfert : le SYDOM a accepté de réhabiliter le site en parallèle à la réalisation de la déchetterie. Les travaux prévoient la réfection de la plate-forme (revêtement) et surtout la mise en place d'un local couvert et fermé dans lequel ne seront plus stockées que les bennes OM. N'y auront donc accès que les employés de la Communauté. Mr le Président précise que le SYDOM travaille actuellement aux plans et devrait rapidement nous faire une proposition.

Mr le Président rappelle que ces travaux restent tributaires de l'aménagement de la déchetterie intercommunale. Il annonce que pour la zone de transit de recyclables dans la future déchetterie (en contre-bas de la plate-forme public), le SYDOM a prévu un budget de

35 000 € (TTC) pour son aménagement ; puisque les bennes de la collecte sélective seront déplacées à l'intérieur du nouveau site.

9. Réparation nacelle

Mr le Président propose que compte tenu des frais occasionnés par les réparations de cet engin, il serait souhaitable que ces coûts soient financés par les communes et répartis au prorata du nombre d'habitants.

D'autre part il rappelle qu'il est interdit aux employés de nos collectivités de procéder aux réparations provisoires occasionnées par certaines pannes et que l'utilisation de cette nacelle est soumise à des règles strictes, qui engagent directement la responsabilité des élus.

Après discussion avec l'assemblée, il est proposé que pour la facture de réparations en cours qui s'élève à environ 7000 € soit financée par l'ensemble des communes au prorata du nombre d'habitants, mais que pour les factures à venir cela soit fait au prorata du nombre d'heures d'utilisation de la nacelle par chaque commune.

Mr le Président demande à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

10. Transport à la demande :

Mr le Président rappelle que depuis le 8 octobre dernier le service de transport à la demande a été mis en place, et que, assuré par l'entreprise « Taxis du Kercorb », ce service dessert l'ensemble des communes de la Communauté vers Chalabre, Limoux et Mirepoix.

Mr le président propose aux membres de l'assemblée de communiquer sur l'existence de ce service pour inciter la population à l'utiliser.

11. Contrat de développement

Mr le Président annonce que le contrat de développement de territoire actuel, signé avec le Conseil Général de l'Aude, arrive à terme puisqu'il concerne les années 2005-2007. Il annonce qu'un tel contrat va être renouvelé avec le Conseil Général mais sous forme de convention annuelles. Ainsi Mr le Président précise que sont préparés actuellement les projets à inscrire dans cette convention pour 2008. Un certain nombre de fiches-action concerne la poursuite de projets déjà menés sur 2005-2007, d'autres de nouveaux projets. Mr le Président invite les membres de l'assemblée à faire part de leurs projets au niveau communal

12. Convention Salons du Tourisme 2008

Mr le Président rappelle que depuis plusieurs années le territoire se rend sur différents salons du tourisme en partenariat avec les autres territoires du Pays Haute Vallée de l'Aude. Chaque année la dépense réalisée pour ces salons représente environ 1500 €, ces 1500 € sont versés soit aux organisateurs des salons, soit pour payer des hébergements, soit pour rembourser d'autres territoires... La gestion de ces salons à 8 territoires devient un peu compliquée.

Il est donc proposé au niveau de tous les territoires du Pays que soit mise en place une convention pour les Salons du Tourisme 2008, sur la même base que la convention VTT à laquelle nous sommes signataires depuis plusieurs années. Ainsi cette convention permettrait que tous les territoires versent la même somme dans un « pot commun » soit 1500 €, pour participer ensemble aux salons du Tourisme de Toulouse, Lézignan-Corbières (salon Audois), Nantes et Barcelone. Comme pour la convention VTT, se serait la Communauté de Communes Aude en Pyrénées qui coordonnerait l'ensemble.

Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le fait de signer cette convention Salons du Tourisme 2008.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

13. Etude sur la valorisation des paysages du Val d'Ambronne : actions de valorisation

Mr le Président rappelle que Eric Fabre réalise depuis le mois d'avril 2005 une étude sur l'évolution des paysages du Val d'Ambronne et que dès le début il était prévu que ce travail ne consiste pas seulement à rassembler des données, mais qu'il soit valorisé à travers divers outils tels que notamment des produits touristiques et culturels et un ouvrage. Ainsi des conférences et des balades commentées ont été mises en place, et à plusieurs reprises lors de ces animations, Mr Fabre a ainsi pu nous faire de l'avancée de son étude.

Mr le Président présente également que grâce à son travail de recherche, une somme de connaissances a été recueillie sur certaines métairies aujourd'hui abandonnées de Peyrefitte, et ainsi un projet de sentier d'interprétation est en train de voir le jour.

Enfin, Mr le Président présente le dernier support de valorisation de l'étude réalisé à ce jour : la mise en forme de toutes ces données et leur rédaction dans un ouvrage, reflet du travail mené sur le territoire, qui sera édité pour le printemps prochain.

Mr le Président accueille Eric Fabre et lui demande de présenter son travail et l'ouvrage qu'il a rédigé.

Après cette présentation Eric Fabre remet officiellement au Président et à l'assemblée le manuscrit de son ouvrage.

Mr le Président aborde ensuite l'édition de cet ouvrage et précise que deux maisons d'éditions ont été rencontrées et seraient d'accord pour éditer l'ouvrage : les éditions Privat et les éditions la Loubatière. Mr le Président annonce que les éditions Privat ont fait une proposition selon laquelle la Communauté de Communes devrait s'engager à acquérir au minimum 500 exemplaires, au tarif de 18,50 € HT, soit une somme de 9 758,75 € TTC, qui serait remboursée au fur et à mesure de la vente des livres. Ces livres seraient vendus à un prix public de 25€. Il précise que les éditions La Loubatière n'ont pas encore envoyé leur proposition mais devrait le faire rapidement. L'éditeur lui prendra à sa charge les exemplaires supplémentaires, au total 800 ou 1000.

Mr le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'édition de cet ouvrage soit par les éditions Privat, pour un coût de 9 758,75 € soit par les éditions La Loubatière si leur proposition était plus intéressante.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

D'autre part, Mr le Président demande à l'assemblée de délibérer sur la mise en place d'animations autour de cette thématique ainsi que sur la réalisation du sentier d'interprétation autour des anciennes métairies du Val d'Ambronne sur la commune de Peyrefitte.

Il précise que l'ensemble de ces actions : animations (conférences, exposition, balades commentées), réalisation et implantation de panneaux d'interprétation, et communication (sur le sentier et sur les animations), est évalué à un coût d'environ 10 000 €. Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Conseil Général.

Mr le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place de ces actions et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

14. Demande du Syndicat de l'Hers pour la délégation de mandat nécessaire à l'évaluation des premiers travaux d'entretien de la rivière Ambronne.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.